

Question de Daniel Senesael à François Bellot
Ministre de la Mobilité

Objet : Réouverture de la gare d'Herseaux

Monsieur le Ministre,

En juin 2013, la SNCB a décidé de fermer définitivement les guichets de la gare d'Herseaux. Six mois plus tard, c'est la salle d'attente qui subissait le même sort.

Afin de permettre la réouverture de cette gare, la Ville de Mouscron approuvait en février 2015 la convention d'un bail longue durée avec la SNCB pour la réouverture de la gare. Or, force est de constater que plus de 32 mois plus tard la gare n'est toujours pas rouverte.

Monsieur le Ministre,

À l'approche de l'hiver et ses températures fraîches, les usagers de la gare d'Herseaux sont à tout le moins en droit d'attendre des locaux où attendre leur train au chaud. Or, sans convention d'emphytéose dûment validée, il n'est pas permis pour la ville d'entamer les travaux nécessaires et escomptés.

Pouvez-vous nous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier ? Comptez-vous y mettre un coup d'accélérateur ?

Comment expliquez-vous que plus de deux ans et demi après la signature de la convention de bail, la salle d'attente soit toujours fermée et la situation à l'intérieur du bâtiment ne semble pas évoluer ?

A l'époque, la possibilité de création d'un poste de concierge avait été évoquée. Qu'en est-il de cette proposition ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral

Réponse du ministre de la Mobilité, chargé de Belgocontrol et de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, sur "la réouverture de la gare d'Herseaux" (n° 21753)

Cher collègue, il me revient que le projet de bail emphytéotique a été approuvé par le conseil d'administration de la SNCB en avril 2015, donc voici plus de deux ans. La SNCB précise que depuis lors, ce projet est en cours d'approbation au niveau de la commune. Selon les informations dont la SNCB dispose, celui-ci a été présenté au conseil communal du 20 novembre 2017. La signature de l'acte est prévue après l'obtention de l'aval de la tutelle communale; soit dans un délai de soixante jours, je pense.

La SNCB ajoute qu'elle n'est pas au courant des raisons d'un tel délai pour l'approbation du dossier au sein de l'administration communale.

L'emphytéose prévoit bien que la commune crée au sein de l'ancienne gare, une salle d'attente pour les voyageurs, ainsi que la conciergerie que vous avez évoquée.

Voilà ce que je peux vous dire de ce dossier.